L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

MARDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES HOMMES LIBRES.

ROMAN PASTORAL DU TEMPS DE LA TERREUR.

PAR C. D'HERICAULT.

V

Le navire.

—Nous avons perdu bien du temps, dit vivement Jacques, après avoir braqué sa lunette sur la mer; le navire louvoie. Il fait le signe convenu pour indiquer que M. le curé est à bord, et il demande où il doit débarquer.

Puis, continua t il à voix plus basse en s'adressant directement à Louis d'Enneval et en jetant sur Noelle un regard tendre et triste, le petit Prempel vient de m'annoncer que Pierre le Mâle a passé par Criquetot; il s'y est arrêté, mais il ne peut tarder à arriver.

Allons, la maîtresse, dit-il à la vieille femme, après avoir fait signe à l'un des matelots qui s'approcha, vous savez ce qui est convenu. Vous allez vous mettre à la fenêtre de derrière, celle qui donne sur la mer. Mathias va entrer avec vous. Il vous donnera les signaux que je vous crierai et vous les agiterez. Ne vous trompez pas, surtout; ne prenez pas le bleu pour le rouge, ni la droite pour la gauche.

Vous êtes une femme sage et d'expérience, mère, reprit-il après un instant de réflexion. Je vous le demande, y a-t il dans tout ce qui s'est passé quelque chose qui vous fasse croire que nous sommes trahis et qu'il y ait du danger pour lui à débarquer en France?

—Je ne sais point, car j'ai le cœur bien gros, mais je suis sûre qu'il voudrait débarquer quand même. Mon oncle le curé a soixante dix ans, c'est peut être la dernière fois qu'il reverra son pays, son église et ses paroissiens!

—Soit, laissons donc de côté le drapeau rouge, qui voulait dire: Sauvez vous.

Il s'arrêta encore, puis il dit après quelques moments d'hésitation:

—Et maintenant, la maîtresse, je suis un peu embarrassé pour la question que j'ai à vous faire. Je suis jaloux de Pierre, c'est vrai, et malheureux à cause de lui, car Noelle l'aime comme une folle, et elle ne m'aimera jamais; et j'aurais bien voulu être brûlé à petit feu et être aimé d'elle. Mais, malgré ma jalousie, je ne voudrais pas être injuste pour Pierre, qui a été mon camarade et que j'ai cru longtemps le premier des hommes pour le cœur. Je ne voudrais point surtout vous faire de peine. Excusez moi donc si je vous dis: Pierre va venir; faut il se cacher absolument de lui comme d'un homme qui peut trahir?

La figure de la vieille femme se contracta; elle joignit les mains avec une énergie fiévreuse.

—Oh non! s'écria-t-elle d'une voix rauque non, le bon Dieu ne le voudrait pas; non, il ne peut pas avoir tout perdu. Il était si bon, si respectueux, si religieux, si droit! Mais ils ont tout bouleversé: ils disent que le bien c'est le mal, et le mal le bien! ils disent que c'est le bien de tromper, de mentir, de voler, de tuer pour la patrie! ils disent que c'est le bien de laisser sa mère mourir de faim pour aller chanter et pérorer et hurler avec tous les coquins, les brigands et les fainéants du Hâvre! ils disent que c'est le bien d'assassiner et de dépouiller ses meilleurs amis, ses bienfaiteurs, pourvu que ce soit pour la république! ils disent que c'est le bien d'injurier les saints, la Vierge et Dieu lui même. Qu'est ce que tu veux que je te dise, mon pauvre Jacques? Oh non! il n'est pas possible qu'il soit devenu traître et impie.

—Pourtant, reprit-elle d'une voix sombre, il vaut mieux se.... défier.

Elle entra vivement dans sa maison, où l'un des matelots l'avait précédée. Les deux autres, accompagnés de Louis et de Noelle, s'étaient avancés sur l'extrême bord de la falaise et formaient une ligne qui semblait être la continuation de celle formée par le mur de derrière de la cabane. Jacques vint se placer entre eux et cette cabane, à cinq ou six pas de celle-ci, et, dirigeant la lunette vers la mer, il resta longtemps à inspecter tous les coins de l'horizon.

Plusieurs petits vaisseaux traversaient la haute mer, se dirigeant vers le Hâvre, vers Fecamp, vers l'Angleterre. Le vaisseau dont nous avons parlé s'était approché jusqu'à un quart de lieue du rivage, et il se balançait mollement, tournant légèrement sur lui-même et attendant le signe qui devait lui indiquer le point de débarquement.

Jacques se retourna, jeta un regard inquiet sur toute la partie de la plaine qui s'étendait au sud de la maisonnette, entre la falaise et les hameaux lointains. Il regarda de nouveau la mer et cria:

—Drapeau blanc.

—C'est une bien belle chose que la mer, citoyen pêcheur, dit une voix près de lui.

Celui ci se retourna et reconnut la figure jaune du citoyen Pasdelièvre qui s'avançait curieusement pour mieux admirer le pavillon blanc flottant à la fenêtre de la cabane.

Louis d'Enneval laissa échapper un juron; il fit un bond, et assénant un violent coup de poing dans l'estomac du bonhomme, il l'envoya rouler à quelques pas.

Jacques se retourna à son tour, frappa du pied avec colère, et après avoir fait un signe aux deux matelots qui se précipitèrent sur le marchand de drap et le maintinrent couché, il cria d'une voix tonnante:

—Bleu, sur la gauche! sur la gauche!

Le navire s'inclina, prit sa bordée, regagna la haute mer, en se dirigeant vers le Hâvre.

Pendant ce temps, le marchand rouennais gémissait et se répandait en supplications. Sur un nouveau signe de Jacques, les deux matelots le laissèrent se relever et le poussèrent vers l'extrême bord de la falaise.

—Je t'ai averti, citoyen marchand, dit froidement Jacques: "Malheur à toi si je te revois;" ce sont là mes paroles.

—Mais je ne suis perdu. Ah! je vous en prie, ne me faites pas de mal. Je revenais vous prier de me donner quelqu'un pour me conduire.

—Tu n'auras besoin de personne pour te guider dans le chemin que tu as à suivre maintenant.

Le jeune matelot montra le bas de la falaise d'un geste calme et énergique.

—Nous n'avons rien à cacher, continua-t-il. Mais il nous déplaît d'être soupçonnés et espionnés. Ton retour indique que tu es un espion.

—Moi, un espion! grand Dieu! regardez-moi.

—Nous t'avons vu, nous ne voulons pas te tuer, nous voulons que tu te tues. Tu vas sauter!

—Sauter! Ah! je savais bien que vous vouliez rire! Sauter! il y a cent pieds!

—Soit! Alors, on va te pousser. Demain, on trouvera sur la plage le cadavre d'un homme brisé, qui sera tombé par accident. Allons!

Les deux matelots graves et muets se rapprochèrent.

Le petit homme porta vivement la main à sa poitrine, en jetant autour de lui un coup d'œil vif, effrayé et hagard. Puis il laissa retomber le bras, et, passant vivement entre les deux matelots, il alla se précipiter aux pieds de Noelle.

—Mon enfant, cria-t-il d'une voix déchirante; me laisserez-vous assassiner? Quel crime ai-je commis, sinon d'avoir peur de la guillotine et de ne pas connaître le pays. Un étranger est-il donc nécessairement un méchant homme, un homme dangereux, un ennemi?

—Dans ce temps-ci, oui, répondit Jacques d'une voix sombre.

—Mais, jeune homme, ayez pitié de moi! Je pourrais être votre père. Si javais été un homme coupable, serais-je revenu?

—Finissons-en, s'écria Louis. Tous les espions ne sont pas lâches; si vous êtes revenu, c'est que vous êtes un brave espion. Eh bien, finissez dignement. Nous n'avons pas de guillotine à vous offrir, nous; nous avons notre falaise. Allons, évitez-nous la peine de vous pousser et sautez tranquillement, en vous disant que vos amis les sans-culottes vous vengeront.

—La guillotine, les sans-culottes, je ne comprends rien à vos paroles, dit le vieillard en se tordant les mains. Mon enfant, s'écria-t-il en se tournant de nouveau vers Noelle, j'ai une fille de votre âge, ayez pitié de moi. Ah! pensez que votre père, ou votre frère, ou votre mari peut, lui aussi, se trouver un jour parmi les étrangers, et si on le tue, parce qu'il a demandé son chemin! Ah! je vous en supplie, n'est-ce pas que ce serait affreux?

—Jacques, dit Noelle d'une voix émue, et en le tirant à l'écart, avez vous pensé comme il serait triste et malheureux, s'il avait que son arrivée a été signalée par un meurtre, par un crime, peut être. Ah! il aimerait mieux n'avoir jamais quitté le lieu de son exil, notre pauvre curé.

—Vous avez raison, dit le jeune homme en tressaillant. Mais n'importe, reprit-il, nous sommes en temps de guerre, nous sommes chassés, volés, poursuivis; oui, traqués comme des loups; on invente toute ruse, on se sert de tout moyen pour nous prendre notre repos, notre foi, notre fortune, notre liberté et notre vie! Vous savez, Noelle, tous les costumes que prennent les jacobins de la Société révolutionnaire pour venir dans nos villages et nous faire passer, dans la crainte, une vie qui est pire que le feu! Ils ont pour eux toute l'astuce de l'enfer; ils ont la force, les lois, les gendarmes, les soldats, les coquins de tout village; qui nous défendra si nous ne nous défendons? Et si celui là est innocent, il peut être coupable; et s'il est coupable, c'est notre mort à tous, c'est la mort de ce bon et saint vieillard. En face de tels dangers et au milieu de la vie que ces brigands nous ont faite, qui est-ce qui pourrait nous en vouloir d'être trop sévères.

—Vous vous défendez, Jacques, je ne vous accuse pas et je suis bien.

—Mon enfant, cria le vieillard d'une voix pleine d'angoisse, pensez à ma fille, pensez à votre père, à votre frère, à votre mari. Ils seront peut être un jour, eux aussi, égarés parmi des ennemis!

Noelle frémit.

—Jacques, s'écria t elle, je ne veux pas vous prouver que vous avez tort. Mais, je vous le demande, je vous en supplie, faites cela pour moi, pour moi, Jacques.

Le jeune matelot sentit son cœur se fondre; il devint pâle et il lui sembla qu'il allait pleurer. Il se détourna, en passant la main sur ses yeux.

—Je ne peux rien vous refuser, Noelle, quoique je sache bien que c'est la pensée d'un danger semblable pour Pierre qui vous a attendrie. Il sera donc libre. Mais quand vous nous verrez, moi et bien d'autres, en péril de mort, souvenez-vous. Laissez partir cet homme-là, dit il aux deux matelots. Noelle va le conduire jusqu'aux Quatre Fermes, et jusqu'à Sainte-Marie au Bosc, si elle veut.

—Que Dieu et tous les saints vous bénissent, jeune homme, et vous aussi, jeune fille; qu'ils bénissent vos amours à tous les deux et qu'ils vous accordent une postérité....

—Va t'en, et qu'on ne t'entende plus!

Le bonhomme fit des révérences à tous les gens présents et s'en alla en gémissant, précédé de Noelle.

Les deux matelots descendirent la colline. Jacques et Louis se tournèrent pas à les suivre.

—Vous m'en voulez, monsieur le baron, d'avoir fait relâcher cet homme-là?

—Moi, point, mon cher Jacques. Je connais, un peu vaguement, il est vrai, la puissance du petit dieu malin, et je savais que du moment où Noelle te supplierait, tu ne saurais refuser. Tous notre chef, dans ce Doyenné, je n'avais rien à dire.

Jacques baissa le front.

—D'ailleurs, voix tu, il faut qu'il en soit ainsi, et c'est ce qui fait que nous serons toujours vaincus par les jacobins. Rien ne les arrête, et nous, nous ménageons tout. Nous ne sommes pas des gens politiques, qui même des gens hardis; nous sommes des gens vertueux. Avec la vertu, on joue le rôle de martyr, et nous le jouons à merveille, mais on ne triomphe pas de ses ennemis. Mon veut droit au but, sans préjugés. Nous, nous disons: Prenons garde! ... Tenez tenir, il y en a bien toujours une ... qui ... périront dans ... qui disent comme ...; ou comme je l'entendais dire au général Alexandre de Beauharnais: "Un peuple qui combat pour pulvéri[ser] ses fers doit s'environner d'une juste méfiance, et plus craindre d'oublier un coupable que de frapper un innocent." Enfin, moi, tout cela m'amuse, et si je n'avais pas ma mère!... Ah! à propos, et comment ce bon curé va-t-il s'arranger?

—J'ai craint l'arrivée de Pierre Le Mâle; et, tourmenté aussi par la présence de cet homme, j'ai fait donner le signal d'aller débarquer dans un des petits havres sur notre gauche, à Heuqueville, à Octeville, à Octeville. Je suppose qu'à la tombée du soir il sera à Saint Michel du Péril, chez la mère Le Mâle, laquelle vit séparée de son fils. Il confessera-là quelques personnes. Quand la soirée sera avancée, il se rendra à l'autre extrémité du bourg de Saint Landry, à la grande ferme de maître Jean Achet. La plupart de nos matelots iront en bateau chercher le long de la côte ceux qui vont être avertis; puis, à minuit, ce que vous savez.

—C'est bien. Je vais envoyer ma mère chez Mme Le Mâle. Cette guillotine me tourmente un peu. Elle est peut être bien destinée à venir nous récompenser demain matin de notre dévotion de cette nuit. Les soupçons sur la trahison de ce matelot du navire qui amène l'abbé Laurent, se sont-ils confirmés?

Jacques haussa les épaules.

—J'ai mis des espions sur toutes les routes. On a rien remarqué que cette guillotine; mais vous savez qu'elle se promène quelquefois. Je n'ai pas encore vu revenir le petit Luc, le frère de Noelle, mais c'est le plus intelligent de tous et le plus dévoué. S'il avait remarqué quelque chose de suspect, il fût venu!

—Et, demanda Louis à voix basse, quelle nouvelle du Grand Maître?

—Aucune.

—Et de Malle d'Azelonde?

—Aucune.

—Pauvre Bosqueney, il est comme un fou, et depuis quinze jours il court le pays en tous sens. Malgré son courage, sa présence d'esprit et l'aide de nos Frères, je crains qu'il ne se fasse prendre! L'amour est une triste chose pour des soldats!

Jacques soupira et baissa la tête:

—Et, vraiment, si jamais je suis tenté, je n'aurai qu'à me rappeler le désespoir, la fièvre, les angoisses de ce pauvre Bosqueney pour être guéri.

—Au moins il est marié avec celle qu'il aime!

—Marié, oui, et il n'a jamais embrassé sa femme! Dieu sait où elle est et si elle n'est pas devenue la victime de la brutalité de quelque infâme jacobin!

Jacques secoua de nouveau la tête.

On touchait aux premières maisons du bourg. Tout y était calme. Nos deux compagnons entrèrent dans deux des principaux cabarets et burent économiquement un demi pot de cidre. Rassurés par l'absence de tout étranger, et tout joyeux de ne voir aucun de ces cyniques personnages que les tribuns des villes voisines envoyaient habituellement en guise d'avant-coureurs de leurs expéditions démagogiques, ils se dirigèrent silencieusement vers une grande maison couverte en paille, située au bout de la principale rue, près de la place de l'Eglise, et où demeurait la mère de Jacques.

(A continuer.)

INSTITUTIONS

COLLEGE STE-MARIE—JEFFERSON—Paroisse St-Jacques, Le.—Les parents et les tuteurs sont avertis que les élèves qui n'ont pu entrer dans l'institution à cause de l'épidémie, peuvent maintenant y être admis. On y trouvera tous les éléments nécessaires pour acquérir une connaissance approfondie du Commerce, des Mathématiques et des auteurs classiques. Les directeurs (les Frères Maristes) consacreront toute leur attention à l'éducation des jeunes gens qui leur sont confiés.

S'adresser à l'agent, M. FOURSINE, au No 36 de la rue Natchez, Nile-Orléans. 3 nov—1m

Réouverture le 4 novembre.

ECOLE DE MUSIQUE.

Pour jeunes enfants et demoiselles.

Dirigée par Mmes BOYER et MAGIONI.

DES cours de musique élémentaire et de solfège ont lieu trois fois par semaine, dans l'après-midi, à l'académie musicale de Mme Boyer, rue Conti, No 123, entre Dauphine et Bourgogne. Une fois par mois les élèves chanteront en chœur et exécuteront des morceaux en présence des parents.

Prix du cours par mois...... TROIS PIASTRES.

Institut St. Charles.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,

104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.

LE cours suivi dans cette Institution embrasse toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. La religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont surtout l'objet de soins tout particuliers.

Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'Institut. 1er nov

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des meilleures maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port aux emplois les plus lucratifs. Catalogues envoyés à qui le demande. RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT ou traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

HOTELS, RESTAURANTS, etc

Restaurant des Etats-Unis.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général et sa clientèle en particulier qu'il vient de renouveler son personnel de la cuisine, et qu'il a aujourd'hui les meilleurs cuisiniers qui ont travaillé à l'Exposition Universelle de Paris, et il défie qui dans l'importe quel endroit du continent américain ou puisse se servir de meilleurs repas que dans son établissement. Avis aux gourmets: son restaurant est toujours fourni avec les plus beaux articles du marché.

DENIS BECHAC.

8 nov—1m 128 rue de la Commune

Restaurant des amis.

MM. FRANÇOIS TARRIDE & L. L. tenant ci-devant le Restaurant des Amis à Matamoros (Mexique), préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un restaurant portant le même nom, rue Madison No 11 près du Marché français, et sollicitent leurs amis et le public de bien vouloir leur accorder leur bienveillant patronage. Ils recevront aussi des voyageurs—Salon au premier pour repas de noces et réunions—Prix modérés. 19 oct—1 m

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c.

Angle Canal et Bourgogne.

30 mai—1 an L. B. GASTINEL.

RESTAURANT FRANCAIS,

39 ....RUE ROYALE............39

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire, No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

J. HIMBERT,

REMERCIE ses amis et le public, du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. Il continuera à tenir son étal, au Marché Français, et sera toujours pourvu de toutes sortes de CHARCUTERIE PARISIENNE, de PATES, SAUCISSES, BOUDINS, ANDOUILLETTES, TRUFFES, etc. etc.

Tous ces articles sont fabriqués par Louis Himbert, Jr, arrivant de Paris, où il a travaillé 5 ans chez Robert, Passage Véredoda.

Quand le temps le permettra, on fera toutes espèces de comestibles au détail et sur commande.

Dîners pour mariages, Ambigues, Collations, etc.

19 oct—1m Aux Prix les plus réduits.

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

ELKIN & Co.,

APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—

TAPIS WILTON,
VELOURS,
BRUXELLES,
INGRAIN et 3 PLIS,
TOILES CIREES de toutes largeurs,
STORES,
CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX, &c.,

A vendre AUX PLUS BAS PRIX.

Nous nous sommes assuré les services de M. H. R. BONNEVAL, autrefois de la maison J. D. Demeron & Co., qui sera heureux de rencontrer chez nous ses anciens amis et clients. 22 sept—3m.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DYSPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS FÉBRIQUES.

Dr. M. FEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants, Nlle-Orléans (Le.), 134, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, [Agents pour la vente en gros.]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES. 28 mars—1 an

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en cette de masse de toute ... étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futailles. Il le fournira par en commerce, au cours de la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON

Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de cette absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 8 juillet

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, dans toutes les différentes en Paniers, et en Boutellites.

A vendre par PAUL ADOUE & CO, Septembre 39 ... Toulouse.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à bas prix; également des ... pour planchers et planches.

ALEX. McCONNELL.

19 juin—1 an. rue Carondelet No 134.

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires

J. KIRKBRIDGE......Trésorier.

MARDI SOIR, 12 NOVEMBRE 1867.

Grand succès de la

Troupe Dramatique et de Variétés, de l'Académie.

CE SOIR

le spectacle commencera par

THE STRANGER,

(l'Etranger)

Drame de Kotzbue.

Mlle Maude St-Leon, dans le rôle de.......Mme Haller.

A. H. Davenport, dans le rôle de..........L'Etranger.

Danses et chants, par Miles MORTON, ATKINSON et ALFRED STEWART.

Le spectacle se terminera par

Wanted a Nurse,

Vaudeville d'Add. Ryman.

12 nov

THEATRE NATIONAL.

Au coin des rues Perdido et Baronne.

Directeur..............GUSTAVE OSTERMANN.

MARDI, 12 novembre 1867,

Grande Soirée d'Opéra Allemand,

CZAAR UND ZIMMERMANN,

(Le Czar et le Charpentier.)

Charmant opéra en trois actes, de LORTZING.

M. WILLIAM FUCH remplira le rôle du Czar.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures, et le rideau se lèvera à 7 1/2. 12 nov

Théâtre de l'Opéra.

Le Contrôle ouvert pour les Souscripteurs.

L'ADMINISTRATION du Théâtre de l'Opéra a l'honneur d'annoncer au public que le Contrôle sera ouvert tous les jours, de midi à 4 heures de l'après-midi.

15 oct—1m NORMANDIN, Contrôleur

Bal, Bal, Bal.

ACCOUREZ TOUS EN CHŒUR.

SALLE DE BAL D'ORLEANS,

Rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale.

L'ouverture du Grand Bal paré et masqué aura lieu le SAMEDI 9 courant et tous les Samedis suivants, pendant la saison d'hiver.

Oh! la danse! le plus doux moment de l'homme!
La on se rencontrent les cœurs! — Le rendez-vous de l'amour!
Epargnés par tous les fléaux de l'été, que tout soit oublié!
Aujourd'hui!

De Bacchus à l'Amour,
De l'Amour à Bacchus!

Grand Bal! Billards! Liqueurs! Huîtres! Restaurant Voilà ce qu'Hippolyte Percival offre aux clients.

L'orchestre sera dirigé par M. Carlo Patti. — Une police sera sur les lieux pour maintenir l'ordre. 6 nov—1m

Grand bal paré

DONNÉ PAR

Le Saint Conclave No 8, Ordre des S.·. W.·. M.·.

LE SAMEDI, 7 DÉCEMBRE 1867,

Au "German Company Hall" coin Bienville et Passage de la Bourse.

Pour construire une tombe.

DIRECTEURS:

Anthony Sambola S.·. C.·.	C. R. Fagot G.·. I.·. G.·.
M. A. Calogne G.·. C.·.	Nicholas Albert G.·. G.·.
José Barba G.·. C.·.	Frederick Fohr G.·. F.·.
Henry Braud G.·. F.·.	Eugène Abadie F.·. G.·. C.·.
J. E. Bauton G.·. H.·.	Gerard Stith P.·. G.·. C.·.
Julius Rose G.·. W.·.	Alfred Shaw P.·. G.·. C.·.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

F. de P. Valteaux G.·.	Serafin de Arredondo S.·.
Prosper Barba F.·.	S. S. Rivas.

COMMISSAIRES:

Anthony Sambola,	Francisco Jimenez,
Francisco Luque,	Prosper Barba,
E. Abadie,	Augustin Sendrez.

COMITÉ D'INVITATION:

José Barba M.·. E.·. G.·.	Serafin de Arrondo S.·.
Francisco Jelneuer P.·.	Francisco Luque T.·. G.·.
F. Toribio,	S. S. Rivas.

Les personnes qui désirent obtenir des billets d'invitation pour dames sont priées de s'adresser au M.·. E.·. C.·. Joseph Barba, rue de la Vieille Levée No 256 ou au soussigné au No 146 de la rue des Ursulines. Le comité d'invitation se réunira tous les samedis.

Des propositions pour la buvette, le restaurant et la salle de toilette seront reçues par le M.·. E.·. C.·., au No 255 de la rue Vieille-Levée, ou par le soussigné, tous les jours du 26 octobre au 27 novembre, à 3 heures de l'après midi, le jour et heure fixés pour l'acceptation des propositions les plus avantageuses.

SERAFIN DE ARREDONDO, Secrétaire.

27 oct

ARRANGEMENT D'HIVER,

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

WILD WAGONER.......................Capitaine Barasco

Les Lundis.......................à 5 heures P. M.

Les Vendredis.......................à 5 heures P. M.

LAFOURCHE.......................Capitaine Greathouse

Les Mercredis.......................à 5 heures P. M.

Les Dimanches.......................à 9 heures A. M.

Pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires.

NINA SIMMES.......................Capitaine Trusler,

Les Mardis à midi, } A Bayou Goula.

Les Jeudis, à midi, }

Les Samedis à midi } à New River et tous les ports intermédiaires.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou au bureau de la Compagnie, No 118 de la rue de la Commune.

A. C. GODDIN, Président

9 oct—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et de la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. La ligne régulier ne sera jamais excédé.

A. S. SEGER,

Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUPPER,

Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juillet

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16fév—1 an

Association Howard,

No. 58, rue du Camp.

Les personnes ayant besoin de secours devront s'adresser aux membres de l'association dont les noms suivent et aux endroits ci-après indiqués:

PREMIER DISTRICT.

G. W. GRIFFIN, 369 rue Apolio.
H. W. REYNOLDS, 489 rue des Magasins.
W. COOPER, 84 rue Melpomène.
L. C. DILLARD, 96 rue Palmyre.
J. G. PIERSON, 466 rue Bacchus.
W. S. PIKE, 17 rue du Camp.
WM. L. ROBINSON, coin Carondelet et Erato.

SECOND DISTRICT.

A. BELANGER, 110 rue des Remparts.
H. H. DENTZEL, 354 rue de la Commune.
W. B. HEWETT, 244 Chemin du Bayou.

TROISIEME DISTRICT.

R. L. ROBERTSON, 425 rue Royale.
A la Pharmacie de PLACE, coin des rues Victoire et Champs Elysées.
A la pharmacie de GOLDMANN, Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.

QUATRIEME DISTRICT.

C. H. NORLES, 6 Vieille rue des Magasins.
J. M. HOWELL, 96 rue Plaisance.
JAS STRAWBRIDGE, 295 rue Ste-Marie.
Dr. H. F. WADE, coin des rues Magasins et Jackson.
F. B. SOUTHMAYD, coin Washington et St-Charles, (pharmacie).
J. M. VANDEGRIFF, } 372 ½ Felicity Road.
A. J. VANDEGRIFF, }
BRAXTON BRAGG, bureau de Water Works.
E. F. SCHMIDT, Président, 482 rue du Camp.
J. F. CALDWELL, Secrétaire. 294 rue Joséphine. 17 oct—1m

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, sûre garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien,

26 aout Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,

Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.

26 aout

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47........Rue Gravier........47 au coin de la rue Nouvelle-Levée

27 avril 67—1 an et 147 rue Walter, New York.

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour groceries,
100 caisses GELEE et PATE de goyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFE de la Havane,
50 sacs CACAO,
300,000 CIGARES des meilleures marques.

—Ainsi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par

E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane

11aout—1an entre Chartres et Vieille-Levée

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLIGES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMOURELLE,

Coin Toulouse et Rampart.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Camelo Tivoli, ou chez ... , coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

O. B. GRAHAM & Co.,

129.......RUE GRAVIER.......129

Entre LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le ... grand stock qu'ils ont ... et qu'ils vendront aux plus bas prix ... Irlande, ... toiles ... , dans, Linon ... coton ... , Haillons, ... Serges, ... lainages, ... , coton ... bretelles, ... Pantalons, coutils, Duck, Hollands, Burlaps, ... , Union et coton, ... , tartans, ... , indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bottines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les Ports du Pacifique.

NILE ORLEANS à	1re Classe $250 en or	Entrepont $45 en or	Fret. $15 en or
St-Thomas	40 00	20 00	20 00
Jacmel	100 00	50 00	20 00
Porto Rico	140 00	70 00	36 50
Hayti	145 00	72 50	36 25
Santiago de Cuba	150 00	75 00	37 50
Jamaique	140 00	70 00	36 00
Guadeloupe	140 00	70 00	36 00
Martinique	145 00	72 50	36 25
Ste Lucie	150 00	75 00	37 50
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	160 00	80 00	40 00
La Trinidad	165 00	82 50	41 25
Demerari	170 00	85 00	42 50
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	165 00	82 50	41 25
La Guayra	170 00	85 00	42 50
Porto Cabello	165 00	82 50	41 25
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	266 52	230 84	133 51
Payta	276 00	248 51	138 00
Lambayeque	295 00	257 30	147 51
Huanchaco	295 00	257 30	147 51
Casma	296 76	271 80	149 00
Huacho	294 40	270 72	157 24
San José	295 00	257 30	147 51
Pacasmayo	295 00	257 30	147 51
Callao	312 70	280 02	156 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	330 85	180 66
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 96	357 20	192 48
Arica	384 96	357 20	192 48
Pisagua	380 18	371 01	190 09
Iquique	380 18	371 01	190 09
Mejillones	380 18	371 01	190 09
Cobija	408 65	340 00	204 32
Tocopilla	408 65	340 00	204 32
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carrizal Bajo	422 86	395 06	211 42
Huasco	422 86	395 06	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	236 97	201 59	121 10
Acapulco (Manzanillo)	342 95	194 07	184 07
Punta Arenas	297 00	180 00	107 00
Realejo (Corinto)	260 30	206 25	138 30
La Union	270 50	211 56	138 00
La Libertad	248 76	216 76	146 76
Acajutla	240 00	222 00	140 00
San José	264 25	237 25	154 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 en or

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 195

Passage d'entrepont........................ 100

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi 2 nov.
EUROPE	capitaine	Lemarié	Samedi 16 nov.
ST-LAURENT	"	Bocandé	Samedi 30 nov
PEREIRE	"	Duchesne	Samedi 14 déc.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $95

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $166. | Seconde cabine, $98.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en faisant le voyage par les steamers de cette ligne, éviteront les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en économisant du temps, d'ennui et de l'argent.

5avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 novembre, à 7 heures et demie du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,

5nov 127 rue de la Commune.

Communication directe entre la NOUVELLE-ORLEANS LE HAVRE ET HAMBOURG.

Les vapeurs de la COMPAGNIE HAMBOURGEOISE-AMERICAINE.

BAVARIA,	2,500 tonneaux,	capitaine J. Meier,
TEUTONIA,	2,400 "	" W. Bardua,

Partiront comme suit.

	de Hambourg, de Southampton,	de la N.-O.
BAVARIA,	1 Oct. 4 Oct.	15 Nov.
TEUTONIA,	1 Nov. 4 Nov.	15 Déc.

Les vapeurs suivant seront nommés plus tard.

PRIX DE PASSAGE EN OR,

De la N.-O.	1re cabine,	2e cabine,	entrepont
Du Havre,	$150 00	$112 50	$65 00

Certificats de passage du Havre à la Nlle-Orléans.

Les vapeurs de la ligue de New York partent chaque Samedi.

S'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & Co. Agts Gén. 63 rue Carondelet.

MAURY & Co., Agts de passage, 183 rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agts Gén de passage des E. U., 6 rue Barclay, à New-York.

On ne prend pas de passagers de 2e cabine de la Nile Orléans au Hâvre.

Frêt de Hambourg à la Nile Orléans, trois livres sterling, et 15 pour cent PRIMAGE par tonneau.

MM. Maury & Co continueront à signer des traites-connaissements de la Nouvelle Orléans à Hambourg ou aux Ports du Continent, par la voie de New-York, par les steamers de la Compagnie de paquebots Hambourgeois-Américains.

KUNHARDT & Co., New-York,

29 sept Agence générale.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle,

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres, $115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris, $125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	— "
MISSISSIPPI	2200	"	— "
MERRIMACK	2200	"	— "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, 16 novembre, à 6 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis a vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 88 rue Carondelet, Nile-Orléans

Geo. B. HARTSON, président,

1er déc '66—1 an No5. Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON.........GEN. MEADE,
GEN. GRANT..........SHERMAN.

Le steamer

SHERMAN,

commandant T. B. Hildreth,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 16 novembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR LE HAVRE.

Le brick américain "LIZZIE M. MERRILL", de 1ère classe, capitaine Ulmer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à

W. R. BUDDENDORFF

Rue de la Commune, No 175,

ou à G. W. HYNSON & CO.

1er nov Rue du Camp, No 82.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

GIVEN, BROWN & CO,

R. F. GIVEN,	D. A. GIVEN,
W. G. BROWN,	R. K. DENEGRE.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans

20juillet—6 m

LES CERCLES "ARROW"

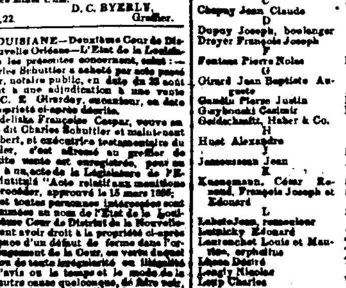

Et Cercles en Fer, peints, pour les balles de coton.

JOIGNANT la plus grande SIMPLICITÉ à la plus grande SURETÉ. Ils sont faits du meilleur FER BATTU, et ont été entièrement approuvés par les

PRESSES A COTON

de tous les principaux ports de mer et par les planteurs des Etats où se cultive le coton.

A vendre par les marchands de toutes les principales villes, aux plus bas prix.

Un escompte libéral est fait aux marchands.

M. T. BARTLETT & R. W. RAYNE, Agents généraux,

26 sept—3m Rue Carondelet, No 44, Nlle Orléans.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 27 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char h[eval]
8½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"	8 "	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,

4 avril— Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux tous de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,

14aout Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 85
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 75	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	42 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	50 55
Atlanta	28 00	Washington	54 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	40 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,

28 oct—3m Agent général au Sud.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

AVIS SPECIAL AUX ACTIONNAIRES.

PAR l'autorisation d'un acte de la législature approuvé le 9 mars 1867 acte a été ratifié et accepté par les actionnaires à une assemblée générale qui a eu lieu le 19 mars 1867, M. le Président et les actionnaires de la Compagnie qui présenteront leurs certificats qu'ils ont actuellement et de recevoir en échange de leurs actions primitives des nouveaux certificats d'actions à cent piastres l'action.

La Compagnie sera prête à émettre les nouveaux certificats à partir de vendredi 1er novembre 1867.

Les livres des transferts des anciennes actions seront fermés samedi, 26 octobre.

Par ordre du Président

RICHARD J. EVANS, Secrétaire.

Nile-Orléans, 22 octobre 1867. 25oct—1m

Nouveau magasin d'encan.

Coin Conti et Passage de la Bourse.

LE soussigné a ouvert un magasin d'encan à l'endroit ci-dessus indiqué. Les personnes qui auraient des meubles ou des marchandises quelconques dont elles voudraient disposer trouveront chez lui vendre. Les ventes se feront au comptant, et auront lieu une attention toute spéciale. Les consignations sont respectueusement sollicitées.

19oct—1m R. FLEMMING, Encanteur.

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13........Rue de Chartres.........13.

Anciennement même rue No 109. 18sept—6m

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1575 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF,

17 aout—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

Charles E. Fortier, Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles groceries etc. 2juillet

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

5 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN.........................Président
LOUIS SCHNEIDER..................Vice-Président
E. N. GANUCHEAU..................Secrétaire

— Directeurs —

S. O. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
	J. F. H. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1an

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57..........Carondelet..........57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif............................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif............................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—6m

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurances de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.......................$5,000,000

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 19mars

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 61.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867..............$545,918 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président.

Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred A. Huntington,	Saml E. Moore,
Hugh McColl,	Wm B. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos H. Scott,
L. Conkland,	Joseph Block,
John Chaffe,	C. E. ...,
L. H. Terry,	F. ... Rochon,
Jos D. Blair,	B. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

octb—6 m

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171........RUE POYDRAS........171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE

Levi, Navra & Co.,

174........RUE DU CANAL........174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUE et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, de FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appel.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pouvaient être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $20 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succur...... No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

21 mars—1an

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI[NE]

SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co,

Rue Perdido, No 9.

16fév—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1867		$210,990 56
Savoir: Primes d'Incendie...	$107,025 06	
Primes de mer...	50,047 58	
Primes de rivière...	58,917 90	
		210,990 56
Moins—Primes remboursées....	$ 6,411 44	
Primes non expirées....	24,422 00	
		30,833 44
Montant net des primes		$180,156 68
Pertes payées dans l'année		
Pertes par l'incendie	$ 29,470 90	
Pertes sur mer	23,... 96	
Pertes sur les rivières	19,182 07	
	$ 97,644 92	
15 et 25 pour cent remboursé	22,093 99	
Taxes et Revenu intérieur	6,047 69	
Réassurances, loyer, intérêts, frais etc., intérêts en moins, etc		45,095 20
		$170,880 9[?]
Réservé pour réclamations non réglées		$ 1,673 47

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$ 21,374 07
Primes en voie de perception	15,945 95
Prêts garantis	14,242 34
Prêts garantis par hypothèque	16,451 54
Actions de la banque d'Amérique et de la banque de l'Union	44,425 00
Actions de la Compagnie de Dry Dock de Valette	7,800 00
Actions de la Compagnie Good Intent de remorqueurs	700 00
Scrips de Compagnies d'assurance	16 150 00
Propriétés foncières	9 516 63
Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Union	6 215 63
En caisse	16,437 61
Billets pour souscription	37,984 71
	$265,188 14

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.

L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Assermenté et signé par devant moi, ce 11 octobre 1867

S. MAGNER, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT d'intérêt sur tout scrip non encore payé de cette Compagnie, à partir du 11 novembre prochain.

L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

J. B. Murison,	W. B. Conger,
O. Bertier,	Chs Romau,
Chas J. Leeds,	A. D. Grieff,
D. Bouligny,	A. Laborde,
F. H. Harris,	S. Herrmann,
J. Lepene,	F. B. Idel...,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos. Bleis,	P. ...
Alex. McGregor,	S. Camillon,
J. A. Braselman,	F. Del Bondio,
O. Hopkins,	J. Dugas,
L. F. Rothier,	J. O. Landry,
A. Baldwin,	M. J. Hanck,
Chas. de Ruyter,	I. Eclapon,
William Heyl,	A. Waldhorn,
Alex. Marks,	C. H. Mouton,
	D. L. Kernion.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nile-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL:

Primes pour l'année 1866	$618,114 77
Pertes, &c., payées dans l'année 1866	441,696 91
Actif le 31 décembre 1866	990,673 85

Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux courants des primes.

ALFRED MOULTON, Président.

Wm M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, secrétaire.

—Directeurs—

A. MOULTON,	E. K. CONVERSE
A. H. MAY,	S. P. ETHELL,
JOHN T. MOORE,	ROBERT HARE,
JOHN C. ROGERS,	JOS. E. ISENHOUR,
Wm M. PERKINS,	JOS. HOY,
J. M. ALLEN,	J. H. LUDWIGSEN.

22sept—au 1erjanv.

SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867....$70,141 23

Savoir: Sur les risques d'incendie	$50,700 00	
" de mer	11,637 15	
" de rivière	7,804 08	$70,141 23
Moins: Pertes sur les risques d'incendie	$19,373 88	
" de mer	7,821 86	
" de rivière	3,495 57	$30,693 09
		$39,448 14
Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses casuelles, &c.	$13,718 16	
Ré-assurances	2,415 17	
Primes remboursées	485 26	$16,606 50 [?]
		$22,839 55
15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année		15,085 82
		$7,753 73
Somme réservée pour risques non expirés		5,350 00
		$2,393 73
En caisse	$10,721 11	
Effets à recevoir en main	17,896 04	
Primes en voie de perception	3,653 45	
Placé en bons de la ville	10,000 00	
Balance due sur des billets de souscription	107,373 56	149,644 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro temp.

N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi:

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un an d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F. Delhonde,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. R. Coleman,
Charles Roman,	Jas. Pollock,
J. F. Schroeder,	B. Laplace,
Alfred Duffilho,	W. C. C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se font assurer.

PLACIDE FORSTALL, Président.

28aout—1m N. AUGUSTIN Secrétaire.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu O. C. VANLANDINGHAM, décédé.

COUR du Cinquième District Judiciaire, Paroisse d'Est Baton Rouge—No 816 P.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Cinquième District Judiciaire, paroisse d'Est Bâton Rouge, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, pour le compte de la dite succession à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet "C" borné par les rues Water, Jackson, de la Levée et Philip et désigné par la lettre F suivant plan de la ville de Lafayette aujourd'hui le dit Quatrième District, dressé par Hugh Grant, géomètre.

Le dit terrain mesure soixante-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Water, soixante quatre pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Levée, sur cent vingt six pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Jackson et quatre-vingt huit pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Philip.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 nov—21,30—7,14 déc

AMELIA RIXNER vs JOHN BRAUSCH.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,311.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt trois de novembre 1867, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de café connu sous le nom de "R. E. Lee", situé à l'angle des rues de la Nouvelle-Levée et Poydras, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 nov—16,19,21,23

Succession de feu THOMAS H. McMANUS, décédé

COUR DU CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE—Paroisse d'Est-Feliciana—No 282—En vertu d'un writ de vente daté du 16 d'octobre 1867, à moi adressé par l'Honorable Cour du Cinquième District Judiciaire, Paroisse d'Est-Feliciana, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Samedi, quatorze de décembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La moitié indivise, appartenant à la dite succession, d'une certaine Habitation connue sous le nom de "Pointe Céleste," située dans la Paroisse Plaquemines, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quarante deux (42) milles environ au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant quarante sept (47) arpents plus ou moins de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, bornée à la limite supérieure par l'habitation de Manuel White, Junr., et à la limite inférieure par celle de Bullitt Johnson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12nov—22,30, 7, 14 déc

JACOB U. PAYNE et als vs JOHN CONRAD, curateur de la succession de Francis Griffin.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse de Plaquemines — No 283 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi, quatorze de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celle du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La moitié indivise, appartenant à la dite succession, d'une certaine Habitation connue sous le nom de "Pointe Céleste," située dans la Paroisse Plaquemines, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quarante deux (42) milles environ au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant quarante-sept (47) arpents plus ou moins de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, bornée à la limite supérieure par l'habitation de Manuel White, Junr., et à la limite inférieure par celle de Bullitt Johnson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12nov—21 30 7, 14 déc

M. M. & S. G. Kennedy vs H. Beaudet.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,767. En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 novembre 1867, et à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, quatorze de novembre 1867, à 12 heures M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de magasin situé à l'angle des rues Royale et Conti, dans le Deuxième district de cette ville, consistant en marchandises sèches, nouveautés, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour le cours.

Saisi, provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 nov—11

Forcheimer Freres vs la goëlette FANCY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,744—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 d'octobre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI douze de novembre 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette FANCY, ensemble avec ses agrès, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve actuellement dans le ... Mississippi, en face de la Raffinerie de la Louisiane, au-dessus de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 oct—21 30 nov 6 12

N. P. GODFREY vs J. C. MYRICK.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI seize de novembre 1867, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 25, rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 nov—5, 8, 12, 14, 16

VENTES DE CONSTABLE.

VALENTINE HASZ vs JULES POIRIER—No 2067

COUR DU QUATRIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. Augustin Viavant quatrième juge-de-paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan public, samedi, 16 novembre 1867 à midi, au No 456 rue de Chartres (atelier Moreau) entre les rues Mandeville et Espagne—Un lot de meubles—saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé en mon bureau—Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. F. Ad FORTIER, Constable.

7 nov—12, 16

Joseph WESTERMEIER contre F. FUHR et GEO. MARX—No 2,854.

COUR de Deuxième juge de Paix de la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. W. M. Levie, deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, le 12 novembre 1867 à 11 heures du matin, au No 12 de la rue Delord, coin Calliope, Premier District—la propriété suivante: Une distillerie. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

8nov—8 12 JOHN C. KUZAC, constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Dennis Cronan Jr. vs son terrain.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[?]06.

Bureau du shérif, Paroisse d'Orléans Nouvelle-Orléans, le 7 de novembre 1867.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire in REM, à moi adressé par l'Hon. susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et pris possession de—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Robertson et Claiborne, contigu à la rue Robertson et mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et cinq huitièmes de pouce de face à la dite rue des Champs-Elysées, le propriétaire duquel est inconnu, en réclame la somme de cent dix-neuf piastres et quatre-vingt-huit cents ($119.88) et intérêt pour ouvrage fait au dit terrain.

Et toutes personnes y intéressées sont par le présent sommées et invitées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans ladite affaire.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 nov—12,16,20,24

Succession de Anna Wolf—No 29,787.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

12nov—1 Greffier.

Succession de Morris et Julia Shanahan No 29,458.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

11nov—16,21 Greffier.

Succession de William P. Rayburn—No 29,862.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John B. Hero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William P. Rayburn décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

12 nov—16,21 Greffier.

Succession de P. E. A. MALARD.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par F. Malard, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

3nov—8,8,12 Greffier.

Succession de ROBERT C. ARMSTEAD—No 18,323

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Morgan Hall, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3nov—3,8,12 Greffier.

Succession de CATHERINE S. KEONAN—No 29,882

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. E. Mougin, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3nov—3,8,12 Greffier.

Succession de MICHAEL HEALY—No 29 861.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Andrew Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Michael Healy, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

7nov—7,12,16 Greffier.

Succession de JACQUES MOUNICQ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jean Bidegaray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif de feu Jacques Mounicq, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

8nov—8 12,16 Greffier.

Succession de SUMPTER TURNER—No 29,865.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu, que Elizabeth Turner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Sumpter Turner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

7nov—7,12,16 Greffier.

Succession de HENRY ACKERMANN—No 29,868.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John M. Fohlmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry Ackermann, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

3nov—3,7,12 Greffier.

Succession de FELIX GAUDOZ—No 29,784.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE

3nov—8,10,14 Greffier.

O & CO. vs PETER McDERMOTT.

CINQUIEME COUR de District de la Nile-Orléans—No 18 387—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, de la Nouvelle-Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 15 de mars 1862, et déposé, sous le No 26, en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Deux, et trente-deux pieds huit pouces de largeur derrière;

Et le numéro Deux, vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Un, sur une première profondeur de soixante-cinq pieds un pouce et quatre lignes de l'autre côté, et, là sur une première ... parallèle à la rue du Commerce, deux pieds un pouce, sur une profondeur ultérieure de vingt pieds quatre pouces jusqu'à la seconde ligne derrière, laquelle mesure dix-sept pieds dix pouces de largeur. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par Paul Lacoste de Paul Lacoste par acte sous signatures privées, en date du 2 mars 1857, dûment reconnu ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis à Paris, et déposé en l'étude de E. Suttonich, notaire public en cette ville, en date du 3 avril 1857, lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 d'avril 1857, au Livre 72, Fo. 688, et ledit Paul Lacoste a acquis ladite étendue de terre de Romen Poizat, par acte au rapport de H. Lavergne, ... notaire public en cette ville, en date du 8 décembre 1856.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 16 de septembre 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

nov—17,29, déc 5,10

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente importante.

Habillements, Marchandises Sèches, Chemises à devants de toile, Chemises de voyage, Chemises de drap, flanelle, Hickory et Belknap, Chemises de peau et Caleçons gris et blancs.

$10,000 d'Habillements et de Lingerie

PAR LOUIS STERN & BRO.,

M. STERN, Encanteur,

Bureau, rue du Camp No 36.

IL sera vendu, mercredi, 13 novembre, à 10 heures précises du matin, dans leur salle d'encan, No 36 de la rue du Camp, sans aucune réserve quelconque—

Un des stocks les plus grands et les mieux assortis qui aient jamais été offerts sur le marché, comprenant des factures s'élevant à quarante mille piastres, et qui seront vendues sans réserve.

Sacs en drap et habits de fantaisie.

Habillements satinet noir et fantaisie.

Habillements casimir illustre.

Pardessus et redingotes en drap noir.

Pantalons et gilets de dessous casimir noir et fantaisie.

Gilets de dessous velours soie, moire et doeskins.

200 doz chemises à devants toile blanche, de la meilleure fabrique,

300	do	Belknap et autres chemises de dessus en laine fantaisie,
200	do	Chemises Hickory et autres chemises de coton,
150	do	caleçons mérinos et croisés,
75	do	ch mises de peau et caleçons blancs et gris,

— Egalement —

50	do	sacs et valises de chemins de fer,

100 jeux malles,

50 malles Saratoga et autres malles de voyage,

25 malles en cuir,

— Et —

Un assortiment général de marchandises sèches de fonds et de fantaisie comprenant:

Indiennes françaises anglaises et américaines,

Satinets, casimirs, draps, doeskins, cotons bleus, coton écru, à chemises et à draps, flanelles, blanche, rouge et grise, couvertures blanches 8/4, 10/4, 12/4, alpacas mérinos popelines et mousselines de laine, châles tout laine, mouchoirs batiste, jupons Balmoral et malakoffs, jeans, tweeds et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions à la vente. 12 nov

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

300 Colis et Lots Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par E. ROGER & CO.

H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 12 novembre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

100	pièces	satinettes,
600	do	indiennes fantaisie,
300	do	cotons blancs,
500	do	do écrus,
100	do	alpaca noir,
50	do	mérinos anglais,
25	pièces	drap noir,
300	do	flanelles croisées rouges,
200	do	do do grises,
150	do	flanelles blanches,
500	do	mousseline de laine,
100	do	casimirs fantaisie,
200	do	popelines,
500	paires	couvertures laine, bleues, grises et blanches,
100	pièces	cotonnade,
100	do	kersey.

AUSSI

600 cartons rubans français, comprenant un assortiment général,

—Aussi—

Nansous, mouchoirs batiste, madras, b binets, bonneterie, cravates, gants, chemises et caleçons, mérinos, ginghams, châles, mantelets, manteaux, &c. &c.

Conditions à la vente. 10 nov

PAR GABRIEL LEAUMONT.

VENTE SANS RÉSERVE AUCUNE.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— AUSSI —

400 lots Habillements d'hiver, Articles de Toilette, Marchandises sèches, &c.

Par GABRIEL LEAUMONT, encanteur.

Salle d'encan, 63 rue de Chartres.

MERCREDI 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

... caisses bottes, souliers et brodequins.

— Aussi —

70 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

— Aussi —

400 lots habillements d'hiver, articles de toilette, marchandises sèches &c.

Conditions à la vente. 12 nov

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.

Grande Vente de Marchandises Sèches étrangères et américaines.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,

JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 12 du courant, à ... heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Un grand choix de marchandises sèches étrangères et américaines.

Conditions—Comptant; la moitié en billets de ville au pair, le reste en billets du Trésor des Etats Unis. 10nov

PAR W. E. DAVID.

Succession de F. W. Toebert—No 29,762.

Jolis meubles, linge de corps, montres et bijoux, ornements et divers objets — à l'encan.

PAR W. E. DAVID.

ALBERT GAILLARD, Encanteur.

Bureau, rue Baronne, No 86.

IL sera vendu, le mardi, 12 novembre, à 10 heures, au No 71 de la rue des Remparts entre les rues Bienville et Conti en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 octobre 1867—No 29,762 dossier de la dite cour—

Une jolie chambre à coucher en noyer, sofa, table à allonge en noyer, un buffet à dessus en marbre, une pendule française, une montre et linge fin de corps, lorgnette et objets divers.

— Egalement —

Une très belle montre de chasse en or.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 1er nov—6 10,12.

PAR D. E. MORPHY.

Tabac. Tabac. Tabac.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 12 novembre 1867, à 11 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin de M. Bulkley, Callaway & Co, Nos 105 et 107 de la rue Gravier—

Deux lots tabac à chiquer manufacturé de la Virginie, différentes marques.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10nov

PAR S. GUINAULT

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Meubles! Meubles!!

PAR S. GUINAULT, Encanteur, bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 novembre 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, rue d'Orléans No 71, entre Dauphine et Bourgogne,

L'ameublement complet de la maison, comprenant un joli meuble de salon en acajou—bois de lits et literie, armoires, tables de cuisine et autres, side-boards à étagères, glaces françaises, toilettes, tapis et nattes, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine etc, etc. Aussi—Un joli piano Pleyel. Conditions—Comptant, en billets des Etats Unis 10 nov

PAR J. B. CROZAT.

Vins. Vins. Champagne.

Succession de Ferdinand Poulain—No 29,714.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable John W. Thomas, juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 octobre 1867, il sera vendu samedi, 16 novembre 1867, à 11 heures du matin, à mon magasin encoignure Chartres et St-Louis, pour compte de la dite succession, savoir: 21 caisses de champagne, 1 caisse vin blanc, 2 barils vinaigre blanc, &c. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6nov—Seul.

Succession d'ALEXANDRE DERRES—No 28,727

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau encoignure St Louis et Chartres.

EN vertu d'un ordre de vente, de l'Hon. John W. Thomas, juge de la 2e Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 28 octobre 1867, il sera vendu, mardi, 12 novembre 1867, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, pour compte de la dite succession, savoir:

Un lot de meubles, bijoux et livres de loi.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 31 oct—nov 4, 9, 12

PAR E. M. JACOBS.

Succession de Joseph Frantz et de Caroline Miller, sa femme—No 29,690.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, vendredi 15 novembre 1867, à 10 heures du matin, à l'ancienne résidence des défunts, sur l'Avenue Washington, entre les rues Claiborne et Prieur, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nile Orléans, date du 5 novembre 1867, No 29 699—Tous les meubles, tels que bois de lit, armoires, tables, &c—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 nov—11,15

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nile Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 1er juillet 1867, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 18,044. Regina Selsel contre Simon Lachs. Sur motion de L. L. Levy, avocat de la demanderesse, et sur présentation de preuves en sa faveur,—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 26 juin 1867, soit maintenant confirmé et rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Regina Selsel, épouse de Simon Lachs, et contre le défendeur, ledit Simon Lachs, son mari; qu'il y ait séparation de biens entre lesdites parties; que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit dissoute; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de quatre mille piastres, avec l'hypothèque et le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris: que le défendeur acquitte les frais du procès.

Jugement rendu le 1er juillet 1867;
signé le 6 novembre 1867.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 17 novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

12 nov—12,27,11

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 29 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 3,817—Sarah Anna McStay contre Stephen R. Dyer—Dans cette affaire soumise à la cour pour expédition, par les parties, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse, Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles—rendu en faveur de la demanderesse, Mme Sarah Anna McStay, et contre le défendeur, Stephen R. Dyer, son mari. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse soit et elle est par les présentes décrétée propriétaire de la propriété foncière et des meubles mentionnés dans sa pétition; qu'elle soit autorisée à en disposer et en jouir, ainsi qu'elle jugera convenable, comme de sa propriété individuelle; qu'à la dite et recouvre jugement contre le défendeur, son mari, pour la somme de quatre mille trois cent quatre-vingt dix piastres et 41 cents, avec intérêt légal de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec hypothèque et le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris, pour garantir leurs droits dotaux, paraphernaux, matrimoniaux et autres droits.

Jugement rendu le 29 juin 1867.

Signé le 6 juillet 1867.

(Signé) E. T. FELLOWES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 octobre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-sept, et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

D. C. BYERLY, Greffier.

29 oct—2 nov—12,22

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent, salut:—

Attendu que Charles Schuttler a acheté par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire public, en date du 25 août 1860, conformément à une adjudication à une vente publique faite par C. E. Girardey, encanteur, en date du 9 août 1860, la propriété ci-après décrite.

Et attendu que Adeline Françoise Caspar, veuve en premières noces de feu Charles Schuttler et maintenant épouse de J. M. Robert, et exécutrice testamentaire dudit Charles Schuttler, s'est adressé au greffier de cette Cour, et la dite vente est enregistrée, pour en avoir conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder", approuvé le 15 mars 1855;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de formes dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cette monition, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit, le 9ème jour d'août de l'année 1860, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le cinq de Juillet de l'année 1860, dans la succession de Catherine Habner, épouse de J. G. Weber—No 15,743 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Charles Schuttler s'est rendu acquéreur pour le prix de $5,300.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, libres, servitudes, &c., &c., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désignés par les Nos Deux et Trois; mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Liberté, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout conformément à un plan ... desdits lots ont été achetés par J. M. Weber, pendant la dite Catherine Habner, de Wm John A. Watkins et Wm F. Gilmore, suivant acte passé pardevant J. Graham, notaire public, le 9 juin 1848.

Greffier de la 2ème Cour de District de la Nile-Orléans, ce 12 octobre 1867.

P. R. O'RORKE, Greffier.

15oct—12,26,9 12 nov.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de 400 caisses bottes et souliers, en lots au gré des acheteurs—1 douzaine avec le privilège d'une caisse—10 caisses habillements de saison, pour clôre des consignations.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, No 36, rue de Chartres.

MARDI, 12 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans aucune réserve:—

400 caisses de bottes et de souliers, comprenant un choix de

Bottes peau de veau et grains, guêtres peau de veau et serge,

Brodequins, Balmoral d'hommes et de femmes, Bottines de dames et de demoiselles, pantoufles d'hommes et de femmes,

Balmorals, souliers d'enfants, malakoffs, etc., etc.

— A midi —

10 caisses d'habillements, comprenant un assortiment d'habillements casimir soie et fantaisie,

Pantalons doeskin et casimir,

Redingotes de drap noir, etc., etc.

Ces marchandises seront vendues sans aucune réserve quelconque.

Conditions, à la vente. 12 nov—

Succession d'Isidore Loeb.

Soixante-quinze Actions de la Banque de l'Union, à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI, 30 novembre 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No—, daté du 5 novembre 1867—

Le certificat No 1000, daté du 4 mars 1867, pour cinquante (50) actions de la banque de l'Union de la Nlle-Orléans, et le certificat No 1681, daté du 5 mars 1867 pour 25 actions de la banque de l'Union, faisant en tout soixante-quinze (75) actions de la banque de l'Union de la Nile-Orléans, maintenant mises en garant à la banque de l'Etat de la Louisiane, pour quatre mille piastres ($4000).

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 nov

Succession d'Isidore Loeb.

Distillerie, Etablissement à rectifier, Appareil, Whisky et bail de l'édifice—à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres No 36

IL sera vendu, le mardi, 26 novembre 1867, à midi, sur les lieux, aux Nos 130 et 132 de la rue du Bassin, entre les rues St-Louis et Toulouse, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No—, et daté du 5 novembre 1867—pour le compte de la dite succession—

1o Le terme non expiré du bail de la Distillerie de l'angle des rues Toulouse et Bassin — lequel bail expire le 15 janvier 1868—avec le privilège de renouveler pour un an à raison de cent cinquante piastres par mois; ensemble, toutes les cuves et machines de la dite distillerie—en parfait état. Egalement, le terme non expiré du bail de l'établissement à rectifier et tous les accessoires—lequel bail expire également le 14 janvier 1868, avec le privilège de renouveler pour un an, à raison de cent vingt-cinq piastres par mois.

2o Trois cent soixante-quinze barils à whisky—plus ou moins.

3o Une quantité de whisky, boucauts vides, charbon, etc.

Conditions—comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur du terme du bail devra donner une garantie pour le prompt paiement du loyer et l'exécution de toutes les conditions des baux à la satisfaction du bailleur et assumer toutes les obligations mentionnées dans le dit bail. Pour le reste du montant, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut voir le catalogue et les baux au bureau des encanteurs, rue de Chartres No 36. 12 nov

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de FRANÇOIS TISAPHERNE BOUTTÉ, No. 41.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 14 décembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Casabat, juge de la Seconde Cour Judiciaire pour la paroisse Jefferson en date du 15 juillet 1867 No 41 du dossier de ladite cour, pour compte de la succession de François Tisaphernes Boutté, située à Barataria, Paroisse Jefferson.

UNE portion de terre mesurant sept arpents quatre arpents et demi de face sur la rivière Ouachita, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété de messieurs Drouet Frères. A la distance de 5 arpents de la rivière Ouachita, cette terre reprend la première largeur qui est d'environ cinq arpents et demi, et court sur le reste de la profondeur qui est de quarante arpents. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages contenant sept chambres, cuisine, galerie devant, cuisine, étables, etc., etc.

Termes et conditions—Une moitié comptant; et la balance à six et douze mois en billets de l'acquéreur, divisée par coupons, payables à la Banque des Citoyens, portant 8 0/0 d'intérêts par an, après l'échéance jusqu'à parfait payement et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets.

Actes de ventes pardevant O. Drouet, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 12 nov—2, 7 et 14 déc.

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Michel Séligny.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans No 29,753.

Belle résidence de famille, faisant face à la rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse, Deuxième District.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle de vente et bureau 36 rue Bienville.

SAMEDI 14 décembre 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 novembre 1867, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Louis, Bourgogne et Toulouse, mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue des Remparts par une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté de la rue Toulouse. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, dépendances, droits et privilèges y appartenant.

Cette propriété appartient au défunt au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite de Jean Lyall suivant acte passé par devant Amédée Ducatel notaire public en cette ville, le dix septembre 1858.

Termes et Conditions—Une moitié comptant; la balance à un an de crédit, pour billets ou coupons portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur s'engagera à payer pour ce que l'on pourra recouvrer le montant des dits billets et payables pour recouvrer le montant des dits billets ... parties intéressées jusqu'au paiement des billets.

Acte de vente, y compris les timbres, pardevant O. Le Gardeur Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10nov—10 12 21 30, 7,13,14 déc

Succession de Mme R. CHAMPAGNE—No 29 339

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Contenu d'un magasin de sellerie, harnais, &c., &c.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de vente, 36 rue Bienville.

JEUDI 21 novembre 1867, à 10 heures et demie il sera vendu sur les lieux, rue Condé entre Madison et Dumaine, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 novembre 1867—

Le contenu du susdit magasin, comprenant en partie, harnais à simple garnis d'argent, harnais tout simples et doubles, colliers en cuir patenté, colliers de cabriolet, bridons, brides de courses, brides à martingales, brides anglaises, brides communes, mors, étriers, étrivières, sangles, peaux de chamois, gants de cocher, harnais à simple plaqués, harnais simple en drap, harnais de charrette, harnais de drays, colliers pour drays, brides de charrettes, harnais pour charrettes, selles anglaises, étrilles, mors à cheval, outils de sellerie, etc., &c.

— Egalement —

Les vitrines, installations tables, &c., du dit magasin.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 5 nov—5 10 15 20 21

Succession de Luke Doyle—No 29,615.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Presses, moules, boîtes, ustensiles, &c, appartenant à une fabrique de tabac.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente et bureau No 36 Bienville.

MARDI, 12 novembre 1867, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin, No 86, Nouvelle Levée entre les rues Poydras et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 octobre 1867 pour compte de la dite succession:

Un lot de presses, moules, boîtes, ustensiles, &c. &c. appartenant à une manufacture de tabac.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis 1er nov—5,10,12

PAR WALTON & DESLONDE

Une maison en bois à étages et une écurie à deux terrains, sur la rue Gravier, entre les rues Franklin et Liberté.

Succession de Thomas Luddy, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier No. 29,481.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur.

Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, le 16 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 octobre 1867, dossier de la Cour No. 29,481, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir:

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Franklin et Liberté, désignés par les Nos. 5 et 6, sur un plan dressé par Louis H Pilié, le 5 mars 1847, et déposé comme le plan No. 86 dans les livres de plans de Félix Grima, notaire public, en cette ville. Lesdits terrains se touchent et mesurent chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 76 pieds, 6 pouces, 7 lignes entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée commune dans le fond, donnant sur les rues Franklin et Liberté.

Les améliorations sur le terrain No. 5 consistent en une maison en bois à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au premier, avec des dépendances à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres au-dessus—cuve, water works, etc.

Les améliorations sur le terrain No. 6, consistent en une grande écurie en bois, pouvant contenir treize chevaux.—

Conditions—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—La balance à un crédit de six et douze mois en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège du vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.—Les améliorations devront être assurées par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée—Les billets devront être divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du gouvernement requis par la loi

16 oct—19, 26—nov 2, 9, 14, 15 et 16

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Novembre 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat

A	L
Ancel Léon	Lacroix Pierre Paul
	Loup, dit Forest Benoit
B	M
Brochard Médard	Mantily Vve, née Marie Ladner
Bris François, charpentier	Merlin Jérôme
C	Morisseau Jean Baptiste
Chapuy Jean Claude	Mathiot Nicolas
D	Maynard, née Rosalie Ballée
Dupuy Joseph, boulanger	N
Drayer François Joseph	Nardin
F	P
Fonteau Pierre Nolas	Pradet Pierre et famille
G	Piedefort Arnaud Edouard
Girard Jean Baptiste Auguste	Poirson Mme Veuve
Gandin Pierre Justin	Petit Henry et Alphonse
Guyhomski Casimir	Pomarede Edouard
Goldschmidt, Haber & Co.	R
H	Remon A B Mme Vve
Huet Alexandre	Rochelle Charles
J	Ramond Etienne
Jamousseau Jean	S
K	Strobel Ignace
Kassegmann, César Renaud, François Joseph et Edouard	Schmitt née Marie Agnès
	Sléonore Niks
L	Samory Claude
Lehoste Jean, remouleur	T
Lestiskey Edouard	Thesé Jean dit Oshiou
Lestienchet Louis et Mangin, épicière	Tristant Pierre Antoine
Léon Désiré	Turpes Jules
Longly Nicolas	Tres Pierre Fortuné
Loup Charles	V
	Valadié Jean

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er oct

Succession de Mr. et Mme A MANNHEIM—No 29,...

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Schmidt, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3nov—4,10,14 Greffier.

Succession de JOHN FREENE—No 29 878

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que James Hamilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Freene, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

8nov—4,10,15 Greffier.

PAR VINCENT & CO.

Vente importante et sans réserve DE Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres—

CAISSES ET BALLES,

Coton blanc et coton écru à drape et à chemises,

Mousselines laine, mérinos et étoffes à robes,

Draps noirs, casimirs et tweeds.

—EGALEMENT—

1000 manteaux et mantelets soie et drape noirs, les meilleurs genres,

500 colis et lots de bonnes marchandises sèches étrangères et du pays, comprenant une variété de choix.

—ET—

10 caisses Malakoffs, genre impératrice et autres genres, pour dames et pour enfants

12nov

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Brandy, Whisky, Genièvre Madère, Sherry, Porto, Vins en barriques.

PAR EUGENE TOURNE,

Rue Vieille-Levée, No 95.

MARDI, le 12 novembre 1867, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille Levée—

60 barils brandy, whisky et genièvre, 1/4 quarts de pipe madère, sherry et porto, 15 barriques vin rouge, 200 caisses vermouth, vins en caisses, Catowba, St Domingue Bourbon Cocktail, &c.

Aussi 13 barils carottes

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. nov

Billets de ville pris au pair.

Huile d'Olives, Vermouth, Champagne, Mardinos, &c.

PAR EUGENE TOURNE.

St. Vieille-Levée.

MARDI, le 12 novembre 1867, à 10 1/2 heures A M il sera vendu à l'encan au magasin No — rue Vieille Levée, pour clore une consignation—

200 paniers huile d'olives,
50 caisses vermouth,
Champagnes ... champagne grandes bouteilles,
47 do do petites do
40 caisses sardines 100 demi. 10 nov

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés dans la rue St Ferdinand, entre le rues Bons Enfants et Amour.

SUCCESSION DE MME VVE JOSEPH SCHAMEL

PAR CHARLES E FORTIER encanteur

Bureau, rue Bienville, No 33.

SAMEDI, 14 décembre 1867 à midi il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 7 novembre 1867, les propriétés suivantes:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec tous droits, voies, etc., situés au faubourg Washington dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 4 et 5 sur l'îlet No 11, compris entre les rues Bons Enfants, St Ferdinand, Port et Amour, lesquels terrains se touchent et ont chacun, au pied américain 32 pieds de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse sert de boulangerie. L'acquéreur aura le privilège de l'étal du défunt au marché français.

— Egalement —

A 4 heures de l'après midi à la dernière résidence du défunt, dans la rue St Ferdinand, entre les rues Bons Enfants et Amour.

Un lot de meubles comprenant bois de lit, chaises, armoires, ustensiles de cuisine, et tous les ustensiles de boulangerie, outils, vitrines, etc., qui se trouvent sur les lieux. Un wagon de boulangerie, un cheval, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu des Etats Unis par devant E. Lauer notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 nov—21, 30—7 et 14 déc

PAR J. F. BOISSEAU.

Salon de daguerréotype à l'encan.—Succession de W. D. McPhers... No—

PAR J. F. BOISSEAU, encanteur—Il sera vendu, mardi 12 novembre 1867, à midi, sur les lieux au No 132 de la rue du Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 25 octobre 1867—Des appareils de daguerréotype et des meubles.—Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 12

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Chapeaux, Linge fait et Souliers.

Par F FERNANDEZ & Co

F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI Mardi 12 novembre, il sera vendu, à 10½ heures précises à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée—

100 douzaines chapeaux feutre,
100 " souliers,
50 lots linge fait. 12 nov

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.

F. FERNANDEZ, Encanteur

MARDI prochain 12 novembre, il sera vendu sans aucune réserve, à 10 heures du matin à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille Levée

500 lots marchandises sèches telles que coton 10-4 blanc et écru, indiennes écossaises, tweeds, satinet, casimirs, Kentucky jeans, flanelles, couvertures, bas, mousseline, mérinos, denims, mouchoirs madras et imprimés et couleurs, écossaises, cotonnades, tapis, bretelles, rubans, ... de toutes qualités, etc. etc.

Conditions—à la vente 12 nov

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de Chs. B. Chittenden—No 240

Cour de Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson.—Papiers tirés papier. Machine et ... de meuble pour ..., meubles de bureau, wagons, harnais, ..., coffre-fort, meubles—à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu lundi, 18 novembre à 11 heures dans l'ancienne salle d'encan au No 27 de la rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Cour de District Judiciaire de la paroisse Jefferson, en date du 6 novembre 1867, No 240 du dossier de la dite Cour—

1518 rames papiers, toute grandeurs papier, Machine et d'imprimerie, différentes grandeurs

29,000 ... différentes grandeurs et manufactures,

55	caisses vins Catawba,
17	eau-de-vie,
8	do eau-de-vie de mûres,
5	...
1	coffre-fort,
1	lot de meubles, pupitres &c. de bureau,
1	lot meubles,
1	wagon, harnais,
1	lot de barils à whisky

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 9 nov

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 12 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires à glaces, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas chaises à bascule, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, table de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 12 novembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lauer, rue Gravier.

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

Le brick clipper américain Caroline—à l'encan *pour partager un intérêt.*

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 16 novembre, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale:

Le brick américain

CAROLINE,

du port de 233 tonneaux, avec tous ses agrès et apparaux, et tout ce qu'il faut pour la navigation, et tel qu'il est actuellement dans le Deuxième District.

Une moitié indivise est vendue pour le compte de l'ancienne maison D. Draper & Son, et l'autre moitié pour le compte d'autres propriétaires.

CONDITIONS:

Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8nov

Grande vente de beaux meubles en bois de rose et en acajou, des ateliers de W. & J. McCraken, de cette ville. Tapis fins, rideaux, glaces françaises, tableaux, beaux candélabres et un magnifique piano. Vente à l'encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 13 novembre, à 10 heures et demie, à la résidence No 205 de la rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon—

Tout le contenu de la résidence en bois de rose à trois étages, comprenant: beaux meubles en bois de rose et en acajou; meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger—des ateliers de W. & J. McCracken, de cette ville; beaux tapis, glaces françaises, porcelaine, verrerie, tableaux à l'huile, gravures, ornements, rideaux, beaux candélabres et un magnifique piano.

Vendus pour cause de départ.

On pourra examiner les meubles jusqu'au jour de la vente. 8 nov

Le bon magasin en briques, à quatre étages, avantageusement situé au coin des rues Camp et Canal, à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans—No 15,141—Deuxième Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente daté du 3 juillet, et d'ordres supplémentaires datés du 10 juillet et du 12 août 1867, lancés par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans—No 15,141 du dossier de la dite Cour—Je vendrai à l'enchère publique le SAMEDI, 30 novembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, les propriétés ci-après décrites:—

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Camp, et Magasin, est désigné par le No 1, formé l'angle des rues Camp et Canal et a 43 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue du Canal, 98 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne d'en face et 24 pieds 10 pouces du fond du ... lot, ... d'après le croquis tiré par Pilié & Depouilly, ingénieurs civils et architectes, daté du 15 novembre 1860, annexé à un acte d'Edward Barnett et William Terry, passé pardevant le notaire F. Slatter, pardevant Alphonse Barnett, notaire public, le 2 janvier 1866. C'est la même propriété que la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans acheta de Henry Hart le 6 avril 1867, par acte passé pardevant P. Chas Cuvellier notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1. Le privilège du dessin ... d'Henry Hart pour garantir ...

2. L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir quatre billets de la somme de ($3,000) cinq mille chacun, datés du 20 décembre 186..., transférables à deux ans de date, et portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

3. L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement d'un certain billet fait par lui pour la somme de ($20,000) trente mille piastres, daté du 21 octobre 1866, à deux ans de date, endossé par lui, payable à sept mois de date. Le paiement du dit billet a été prorogé jusqu'au 18 novembre 1867 et l'intérêt a été payé jusqu'à cette date.

4. L'hypothèque accordée par Thos P. May, président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1867 pour garantir un billet fait par lui, daté du 29 ... pour la somme de quarante ... cents ($41,173 28), payable le 29 octobre 1867.

Pour le reste, l'acquéreur payera comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail fait à Dreyfous Bros & Co, par acte passé par devant Edward Barnett, notaire public, le 16 janvier 1866, pour le terme de trente quatre ans, à partir du 1er janvier 1866, à raison de $144 50 par mois—bail lequel payer les porteurs de billet. Dreyfous Bros & Co., ont fourni leurs billets, excepté les tenanciers, à dater ... à l'acquéreur ... du montant de l'adjudication.

Le plan est exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu, par devant F. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 oct—20, 3 nov 8, 11, 19, 26, 29, 30